

La Charte de KEME KIRIYAH

C'est l'ensemble des traditions, des coutumes et des règles de l'empire sosso qui date de 1077 créée par le premier fondateur (**Manga Dantouma**) de l'empire sosso. De la date de la fondation de l'empire jusqu'en 1235 constitue 158ans, soit un siècle et demi.

Cette charte était enseignée dans le LAGA (Ecole africaine) ou tous les sossoka étaient obligés de suivre les cours pour maîtriser et mémoriser afin d'avoir une bonne éducation, une bonne connaissance et être un bon travailleur pour la croissance de la communauté.

Elle est composée de dix (10) chapitres. Chaque chapitre contient dix (10) articles.

Elle a été une première déclaration des droits de l'homme après la charte de Koumbi Salé qui est composée de quatorze (14) articles (Empire de Ghana).

Elle a été une référence pour le reste du monde pour la rédaction de différentes constitutions car, il a été constaté que tous les aspects de la vie de l'être humain s'y trouvent.

Chapitre I : Le récipient couvert

ARTICLE 1 : Allez à la recherche du savoir utile.

ARTICLE 2 : Unissez-vous.

ARTICLE 3 : Ne soyez pas ennemis.

ARTICLE 4 : Respecter le récipient couvert.

ARTICLE 5 : L'exercice du pouvoir est transparent, il est à la portée de chaque famille.

ARTICLE 6 : De consensus des villages sont habités par les patronymes.

ARTICLE 7 : Ne tuez pas.

ARTICLE 8 : Défendez la patrie.

ARTICLE 9 : Soyez sérieux dans la vérité et dans la parenté à cousinage.

ARTICLE 10 : Ne mentez pas, car le mensonge n'a jamais longue vie.

Chapitre II : Kira kéré

ARTICLE 11 : On peut revenir sur toutes les conventions avec accord

ARTICLE 12 : Ne voler pas.

ARTICLE 13 : Chercher la bénédiction de vos parents.

ARTICLE 14 : Défendez votre patrie.

ARTICLE 15 : Ne faites pas d'adultère.

ARTICLE 16 : Respecter la parenté.

ARTICLE 17 : Protéger vous par des habillements.

ARTICLE 18 : Faites le sacrifice pour les morts.

ARTICLE 19 : Plusieurs bons services valent mieux qu'un seul.

ARTICLE 20 : Ne dites jamais si je savais.

Chapitre III : Le chemin du savoir

ARTICLE 21 : Apportez assistance à une province en guerre.

ARTICLE 22 : Assistez vos proches et lointains parents.

ARTICLE 23 : Traitez les malades même s'ils sont démunis.

ARTICLE 24 : Manifestez davantage votre pitié à l'endroit de celui que vous connaissez.

ARTICLE 25 : Dans le sosso une seule langue N'nakha.

ARTICLE 26 : L'or ou un autre bien de valeur ne peut s'échanger sans témoins.

ARTICLE 27 : Prévoyez plus d'un bol pour le repas d'un sage.

ARTICLE 28 : La parole du chef est sacrée.

ARTICLE 29 : Trouvez une épouse à tout jeune homme devenu adulte.

ARTICLE 30 : Donnez en mariage toute jeune fille qui a ses menstrues (règles).

Chapitre IV : Trois carrefours face au levant.

ARTICLE 31 : Ne cueillez pas les fruits avant leur maturité.

ARTICLE 32 : Tout village doit avoir son camp militaire.

ARTICLE 33 : Sachez que le destin est variable (hier, aujourd'hui et demain).

ARTICLE 34 : Les limites des provinces peuvent être soit des montagnes, des fleuves ou des espaces étendus etc...

ARTICLE 35 : Le chasseur a l'obligation de ramener au village son gibier.

ARTICLE 36 : En cas de crise la parole revient aux sages.

ARTICLE 37 : Les jeunes exécutent les commissions et rendent compte.

ARTICLE 38 : En cas de conflits toutes les classes d'âge se mobilisent.

ARTICLE 39 : Ne recrutez pas un ennemi dans l'armée.

ARTICLE 40 : Travaillez pour un lendemain meilleur.

Chapitre V : Trois carrefours face au couchant.

ARTICLE 41 : Kandet le chef et son entourage ne font qu'un.

ARTICLE 42 : Le jugement du chef est impartial.

ARTICLE 43 : Les santigui (ministres) assistent le chef dans l'exercice du pouvoir.

ARTICLE 44 : Les kountigui (sages) veille au respect des traditions et coutumes.

ARTICLE 45 : Les khali (chef de village) et les batoula (courtisans) veillent à l'application des règles et décisions.

ARTICLE 46 : Le chef des armées (Galimanguè) est chargé de la défense du territoire.

ARTICLE 47 : (Galidié) l'armée est régie par les coutumes et règles.

ARTICLE 48 : Le recrutement des femmes est autorisé dans l'armée.

ARTICLE 49 : Donnez raison à qui de droit.

ARTICLE 50 : L'armée ne recrute pas un étranger de fraîche date.

Chapitre VI : Deux chemins séparés face au levant.

ARTICLE 51 : Le pouvoir se transmet au neveu.

ARTICLE 52 : Le partage de l'héritage revient au neveu.

ARTICLE 53 : La femme a droit à l'héritage de son mari et de ses enfants.

ARTICLE 54 : Un animal non égorgé rituellement ne se consomme pas.

ARTICLE 55 : La justice se rend devant la case du chef.

ARTICLE 56 : La purger est une plante médicinale.

ARTICLE 57 : Le cheval et la vache sont des animaux domestiques.

ARTICLE 58 : Le défrichage, le brûlis des champs sont réglementés.

ARTICLE 59 : La propriété de la terre n'est pas accordée à l'étranger.

ARTICLE 60 : Tout enfant en faute en cours d'initiation mérite correction.

Chapitre VII : Deux chemins séparés face au couchant.

ARTICLE 61 : Sema (instructeur) forme les enfants.

ARTICLE 62 : L'initiation de l'enfant ne prend fin qu'après sa guérison et son cycle de formation.

ARTICLE 63 : L'enfant doit savoir se taire.

ARTICLE 64 : Le respect du droit d'aînesse prime.

ARTICLE 65 : Les aînés rendent compte.

ARTICLE 66 : L'enfant appartient à son père.

ARTICLE 67 : Porter vous assistance mutuelle.

ARTICLE 68 : Prévoyez pour les temps difficiles "Gbessi-Gbessi" (l'argent) est un moyen d'échange.

ARTICLE 69 : Les nouveaux initiés apprennent les coutumes et les traditions.

ARTICLE 70 : Eduquer les enfants, surveiller les.

Chapitre VIII : Les sept cieux et les sept terres

ARTICLE 71 : Au sommet les (siliki) : les grands chefs, les grands érudits et les grands richards.

ARTICLE 72 : En second lieu LASSIRI : Nobles, propriétaires d'esclaves et propriétaires terriens.

ARTICLE 73 : Suivre les khorès (hommes libres).

ARTICLE 74 : Quatrième les konyi : Esclaves.

ARTICLE 75 : En fin khognè : l'étranger.

ARTICLE 76 : Bokhighbé (empire).

ARTICLE 77 : Bokhi (province).

ARTICLE 78 : Manguèta (chef-lieu).

ARTICLE 79 : Ta (village).

ARTICLE 80 : Dakha (hameau).

Chapitre IX : Le monde à quatre pôles.

ARTICLE 81 : Aucun village ne porte le nom d'un étranger.

ARTICLE 82 : Le droit d'Asile est consacré.

ARTICLE 83 : Le divorce est interdit.

ARTICLE 84 : Les esclaves, les femmes et les enfants ne sont pas responsables de leurs actes.

ARTICLE 85 : La case du chef est la plus haute.

ARTICLE 86 : La tactique de la terre brûlée est un moyen de défense et de sauvegarde.

ARTICLE 87 : Les louanges et le balafon sont pour le vainqueur.

ARTICLE 88 : La quête des richesses est une nécessité et un point d'honneur.

ARTICLE 89 : Tout individu de la communauté sossoka est tenu de s'habiller correctement.

ARTICLE 90 : Une phrase non terminée n'est pas prise en considération.

Chapitre X : La connaissance acquise.

ARTICLE 91 : Les menteurs sont renvoyés de la communauté.

ARTICLE 92 : Le traître est décapité.

ARTICLE 93 : Le malfaiteur est emprisonné.

ARTICLE 94 : Les auteurs de fausses accusations sont condamnés.

ARTICLE 95 : Le sorcier est démasqué et puni.

ARTICLE 96 : Les membres de la communauté sont égaux en droit.

ARTICLE 97 : Planter les arbres pour leurs utilités.

ARTICLE 98 : Sauvegarder les débits des cours d'eau et les grandes forêts.

ARTICLE 99 : Vous appartenez à une grande communauté.

ARTICLE 100 : Respectez les coutumes, les traditions et les règles.